

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE  
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE  
DU **VENDREDI 23 MARS 2018** à 18 heures

**Étaient présents :** M. LE FRANC, Mmes BOUTIER, PHILIPPE, MM. JOUAN, MAHEO, Mmes GAUTHIER, M. BINET, Mme GALLAIS, M. LE FORESTIER

**Absentes excusées :**

Mme Véronique LE GALLO donnant pouvoir à M. Samuel BRIAND  
Mme Lyne MILBEO

**Absents :**

Mme Mireille BARAN  
M. Franck JEGLOT  
M. Eric LE POTTIER  
M. Samuel BRIAND

**Secrétaire de séance :** M. Thomas MAHEO

Ouverture de la séance à 18 heures 02

Le procès-verbal de la réunion du 16 février 2018 est adopté.

Arrivée de M. Samuel BRIAND à 18 heures 06

**1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018**

Le conseil municipal fixe à 1 651 € la subvention 2018 attribuée à l'Amicale des employés communaux.

**2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le conseil ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section AD n° 22 et 23 ainsi que la parcelle section AC n° 19.

Arrivée de Mme Mireille BARAN à 18 heures 11

**3. MISE A DISPOSITION DU LOCAL AU 7 RUE PIERRE LOTI A SERVAD**

Le Conseil fixe la location du local au 7 rue Pierre Loti à 50 € mensuels pendant les 6 premiers mois à titre d'essai pour la Société SERVAD, afin d'y établir une épicerie. Monsieur le maire est autorisé à signer la convention pour cette mise à disposition avec possibilité de révision aux termes de la période d'essai.

**4. REGIME INDEMNITAIRE - RIFSEEP**

Le conseil valide l'application des nouveaux textes mettant en place le RIFSEEP avec un effet au 1<sup>er</sup> avril 2018 et abroge les délibérations précédentes relatives au régime indemnitaire mis en place.

**5. RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS POUR L'ETE AU SERVICE TECHNIQUE**

Le conseil autorise le maire à procéder au recrutement d'agents saisonniers afin d'apporter une aide au service technique pendant l'été. Leur rémunération sera basée sur l'indice correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire des adjoints techniques, échelle C1.

**6. CHEMINS DE RANDONNEE – CONVENTIONS DE PASSAGE**

Le conseil autorise le Maire à signer la convention de passage avec le propriétaire, et le cas échéant les locataires, pour les parcelles retenues en tant que chemins de randonnée communaux.  
L'autorisation de passage porte sur une largeur de 1.5 m et sur une durée de 9 ans.

**7. NOM POUR LA NOUVELLE STATION D'EPURATION**

Le conseil décide de donner le nom de « STATION D'EPURATION DU BIGNON » après un vote à mains levées de sept voix favorables.

Arrivée de M. Franck JEGLOT à 19 heures

**8. COMPTES DE GESTION DE MME LA RECEVEUSE MUNICIPALE POUR 2017**

Les comptes de gestion pour le budget communal, les budgets annexes du lotissement du Bocage et du lotissement Triskel ainsi que le service Assainissement sont adoptés, étant identiques aux comptes administratifs de 2017.

Arrivée de Mme Véronique LE GALLO à 19 heures 12  
 Arrivée de M. Eric LE POTTIER à 19 heures 36

### 9. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, délibérant sous la présidence de Madame Mireille BARAN, sur les comptes administratifs de l'exercice 2017 dressés par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
 Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

#### ↳ BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

	Section FONCTIONNEMENT	Section INVESTISSEMENT	Restes A réaliser
DEPENSES Déficit reporté	970 839.21 €	507 955.87 € - 235 290,95 € TOTAL = 743 246.82 €	164 894 €
RECETTES	1 300 078.91 €	641 698.49 €	61 291 €
EXCEDENT de FONCTIONNEMENT DEFICIT D'INVES.	<b>329 239.70 €</b>	<b>- 101 548.33 €</b>	<b>- 103 603 €</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>			<b>227 691.37 €</b>
			<b>124 088.37 €</b>

Et DECIDE

- D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement au compte 1068 en recettes d'investissement en 2018 pour un montant de **329 239,70 €**
- De REPORTER le déficit d'investissement au compte 001 en dépenses d'investissement en 2018 pour un montant de **101 548,33 €**

Sortie de M. le Maire

Le présent compte administratif du budget général de la Commune est adopté après un vote à mains levées de trois abstentions et dix votes favorables.

#### ↳ BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU BOCAGE

	Section FONCTIONNEMENT	Section INVESTISSEMENT
DEPENSES Déficit reporté	0 € /	0 € /
RECETTES Excédent reporté	0 € /	0 € /
EXCEDENT FONCTIONNEMENT EXCEDENT D'INVES.	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>		<b>0</b>

Sortie de M. le Maire

Le présent compte administratif du budget annexe du Lotissement du bocage est voté à l'unanimité.

#### ↳ BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT TRISKEL

	Section FONCTIONNEMENT	Section INVESTISSEMENT
DEPENSES Déficit reporté	29 311.11 € /	14 427.00 € /
RECETTES Excédent reporté	25 134.45 € /	0 € /
Déficit FONCTIONNEMENT Déficit D'INVES.	<b>- 4 176.66 €</b>	<b>- 14 427.00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL</b>		<b>- 18 603.66 €</b>

Et DECIDE

- DE REPORTER le déficit de fonctionnement au compte 002 en dépenses de fonctionnement en 2018 pour un montant de **4 176.66 €**
- De REPORTER le déficit d'investissement au compte 001 en dépenses d'investissement en 2018 pour un montant de **14 427 €**

Sortie de M. le Maire

Le présent compte administratif du budget annexe du Lotissement Triskel est voté à l'unanimité.

↳ BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

	Section <b>D'EXPLOITATION</b>	Section <b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Restes A réaliser</b>
DEPENSES	38 543.35 €	812 267.66 €	201 443.00 €
Déficit reporté		- 6 088.39 €	
		<b>TOTAL= 818 356,05 €</b>	
RECETTES	39 142,15 €	545 214,70 €	446 692.00 €
EXCEDENT d'EXPLOITA. DEFICIT D'INVES.	<b>598.80 €</b>	<b>-273 141.35 €</b>	<b>+ 245 249.00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL</b>		<b>- 272 542.55 €</b>	<b>-27 291.55 €</b>

Et DECIDE

- D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement au compte 1068 en recettes d'investissement en 2018 pour un montant de **598.80 €**
- De REPORTER le déficit d'investissement au compte 001 en dépenses d'investissement en 2018 pour un montant de **273 141.35 €**

Sortie de M. le Maire

Le présent compte administratif du budget du service Assainissement est voté à l'unanimité.

### 10. TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2018

A l'unanimité, les taux sont inchangés pour 2018 :

	<b>Taux 2018</b>
Taxe d'Habitation	<b>14,93 %</b>
Taxe Foncière sur le Bâti	<b>27,90 %</b>
Taxe Foncière sur le Non Bâti	<b>77,41 %</b>

### 11. BUDGETS PRIMITIFS POUR 2018

- Les budgets primitifs pour 2018, proposés au vote du conseil municipal, se montent au total de :

	Section de <b>FONCTIONNEMENT</b>	Section d' <b>INVESTISSEMENT</b>
Budget <b>COMMUNE</b>	1 235 025 €	1 489 446 €

Et est adopté après un vote à mains levées de dix voix favorables et quatre abstentions.

Budget annexe <b>LOTISSEMENT du BOCAGE</b>	55 318 €	55 317 €
--	----------	----------

Et est adopté à l'unanimité.

Budget annexe <b>LOTISSEMENT TRISKEL</b>	26 898 €	55 752 €
--	----------	----------

Et est adopté à l'unanimité.

- Le budget primitif pour 2018 du Service Assainissement se monte au total de :

	Section d' <b>EXPLOITATION</b>	Section d' <b>INVESTISSEMENT</b>
Budget <b>ASSAINISSEMENT</b>	56 860 €	626 996 €

Et est adopté à l'unanimité.

Clôture de la séance : 20 heures 58.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 28 mars 2018.

A Saint-Barnabé, le 27 mars 2018

Le Secrétaire de séance,  
Thomas MAHEO

Le Maire,  
Georges LE FRANC